ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce extracommunautaire

Question écrite n° 74722

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention du M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés des producteurs français d'échalotes face à la surtaxation de la production française sur le marché américain. Elle lui rappelle que l'Union européenne ayant refusé l'introduction sur le marché européen du boeuf aux hormones, des mesures de rétorsion ont été arrêtées par les autorités américaines à l'encontre des produits européens. Parmi ces produits figurent les échalotes françaises. Ces sanctions opérées depuis juillet 1999 consistent à appliquer une taxation de 100 % sur le produit à l'entrée du territoire américain. Elle l'informe que les incidences directes ont été perceptibles dès l'an 2000 et qu'elles continuent à produire leurs effets. Ainsi, selon la profession, les conséquences de cette surtaxation sur les deux dernières années peuvent être estimées en chute de 80 % pour la valeur de la production exportée sur les Etats-Unis. La production bretonne ne peut quasiment plus être écoulée sur le marché américain comme naguère. Elle lui indique par ailleurs que si certaines catégories touchées par les surtaxations américaines reçurent, à juste titre, des aides à la promotion (comme les producteurs de roquefort pour plus d'un million d'euros) aucune mesure de compensation n'a été arrêtée au profit de cette profession gravement touchée. De même, la profession est toujours dans l'attente de la tenue d'une table ronde pourtant promise par le ministère mais non réunie à ce jour, semble-t-il. Elle lui demande, par conséquent, quelles mesures précises le gouvernement entend mener pour aider les producteurs et quelles actions sont menées par la France auprès des autorités américaines pour infléchir leur position.

Données clés

Auteur : Mme Marcelle Ramonet
Circonscription : Finistère (1re circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74722
Rubrique : Commerce extérieur
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1737